



PROCÈS-VERBAL

15 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 5 JUILLET 2017** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Madame Elsie Lefebvre, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de mesdames Marie Plourde et Marie Turcotte ainsi que monsieur Jean-François Parenteau à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle cinq (5) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 45.

À 18 h 10, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-202 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2017

PROPOSÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2017-203 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 20 JUIN 2017

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 20 juin 2017.

CA-2017-204 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
LES PEINTURES EUROTEK INC.
FOURNITURE DE PRODUITS DE PEINTURE
STM-4107-09-11-16
RÉSOLUTION CA-2012-190

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de fourniture de produits de peinture pour l'atelier de carrosserie du Réseau des autobus, adjugé à **LES PEINTURES EUROTEK INC.**, à compter du 18 août 2017 jusqu'au 17 août 2020, au montant de **262 390,14 \$**, plus les taxes de **39 292,92 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **301 683,06 \$ \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4107-09-11-16).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	00000

CA-2017-205 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
SERRUBEC INC.
FOURNITURE DE DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE ET ACCESSOIRES
STM-4387-11-12-16
RÉSOLUTIONS CA-2013-181 ET CA-2015-189

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de fourniture de dispositifs de verrouillage et accessoires, adjugé à **SERRUBEC INC.**, à compter du 12 juillet 2017 jusqu'au 11 juillet 2019, au montant de **482 975,98 \$**, plus les taxes de **72 325,65 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **555 301,63 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4387-11-12-16).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161000
Ordre interne	000000

CA-2017-206 ADJUGER DES CONTRATS
SHERBROOKE NISSAN INC., LAURIER-STATION CHEVROLET BUICK GMC INC. ET
MAZDA VICTORIAVILLE
ACQUISITION DE VÉHICULES ROUTIERS
STM-5653-01-17-54

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU D'ADJUGER aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, trois (3) contrats pour l'acquisition de véhicules routiers :

- **SHERBROOKE NISSAN INC.**, quatre (4) voitures électriques au montant total de **113 072,18 \$** taxes non incluses;
- **LAURIER-STATION CHEVROLET BUICK GMC INC.**, deux (2) voitures électriques au montant total de **77 624,13 \$** taxes non incluses;
- **MAZDA VICTORIAVILLE**, un (1) automobile CX-5 au montant total de **30 000,00 \$** taxes non incluses.

pour un montant de **220 696,31 \$**, plus les taxes de **33 049,27 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **253 745,58 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5653-01-17-54).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	547150	547150	547150
Ordres internes	271401	271402	271415
Montants	66 993,68 \$	142 127,73 \$	44 624,17 \$

CA-2017-207 ADJUGER DES CONTRATS
PAULSTRA SNC ET CAOUTCHOUC CONTACT INC.
FOURNITURE DE RESSORTS ÉLIGO ET SUPPORTS ÉLASTIQUES POUR LES
VOITURES DE MÉTRO
STM-5459-07-16-33

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, deux (2) contrats pour la fourniture de ressort Éligo et supports élastiques pour les voitures de métro, pour une période de trente-six (36) mois :

- **PAULSTRA SNC**, un contrat pour les articles: 9862410, 9082561, 1170306, 9898884, 1980044, 8940538, 1511369 et 9899364 au montant de **575 910,00 \$**, plus les taxes de **86 242,52 \$**;
- **CAOUTCHOUC CONTACT INC.**, un contrat pour les articles: 1587641 et 9071598, au montant de **876 000,00 \$**, plus les taxes de **131 181,00 \$**;

pour un montant de **1 451 910,00 \$** plus les taxes de **217 423,52 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 669 333,52 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5459-07-16-33).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	00000	00000
Compte	161001	161001
Ordre interne	000000	000000
Règlement d'emprunt		R-145-1
Montants	1 335 466,82 \$	333 866,70 \$

CA-2017-208 ADJUGER UN CONTRAT
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.
ACQUISITION DE SERVEURS D'UNITÉS DE STOCKAGE ET DE LOGICIELS
STM-5312-01-16-68

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
 APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.**, un contrat d'acquisition de serveurs d'unités de stockage et de logiciels faisant référence au bloc 14 - serveurs convergés, pour une période de trente-six (36) mois, au montant de **4 711 241,97 \$** plus les taxes de **705 508,49 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **5 416 750,46 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5312-01-16-68).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	568230

CA-2017-209 ADJUGER UN CONTRAT
BROCHOT INDUSTRIE INC.
FOURNITURE D'EMBOUS FROTTEURS DES VOITURES DE MÉTRO
STM-5462-07-16-33

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
 APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **BROCHOT INDUSTRIE INC.** un contrat de fourniture d'embouts frotteurs des voitures de métro, pour une période de trente-six (36) mois, au montant de **2 697 685,00 \$**, plus les taxes de **403 978,32 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **3 101 663,32 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5462-07-16-33).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-210 ADJUGER UN CONTRAT
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE
INSTALLATION ET PROGRAMMATION DE FEUX PRIORITAIRES POUR BUS
STM-5514-09-16-34

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'adjuger à **MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE**, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation finale du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), un contrat pour l'installation et la programmation de feux prioritaires pour bus, au montant de **734 262,09 \$** plus les taxes de **109 955,74 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **844 217,83 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5514-09-16-34).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	567140	567140	
Ordres internes	400215	400285	
Règlement d'emprunt	R-015-2 (CA-113)	R-015-2 (CA-113)	R-015-2 (CA-113)
Montants	111 436,73 \$	151 959,20 \$	580 821,90 \$

CA-2017-211 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
GARIVAL INC.
ENTRETIEN DES LOGICIELS ET ÉQUIPEMENTS TI DU SYSTÈME DE BOÎTES À
PERCEPTION POUR AUTOBUS
STM-4254-05-12-39
RÉSOLUTIONS CA-2013-190, CA-2013-255, CA-2014-159, CA-2015-193, CA-2016-210

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de gré à gré pour l'entretien des logiciels et équipements TI du système de boîtes à perception pour autobus, octroyé à **GARIVAL INC.**, du 18 juillet 2017 au 17 juillet 2018, au montant de **790 235,00 \$** plus les taxes de **118 337,68 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **908 572,68 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4254-05-12-39).

	IMPUTATION
Centre	39800
Compte	552170

CA-2017-212 ADJUGER UN CONTRAT
AVIZO EXPERTS-CONSEILS
SERVICES POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DES EFFLUENTS DES CENTRES DE
TRANSPORT, DES ATELIERS ET DE LA CHAUFFERIE AINSI QUE D'UNE FONDEUSE À
NEIGE
STM-5668-01-17-60

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger à **AVIZO EXPERTS-CONSEILS** un contrat de services pour l'échantillonnage des effluents des centres de transport, des ateliers et de la chaufferie ainsi que d'une fondeuse à neige, pour la période du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, au montant de **137 040,00 \$** plus les taxes de **20 521,74 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **157 561,74 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5668-01-17-60).

	IMPUTATION
Centre	84860
Compte	552190

CA-2017-213

ADJUGER UN CONTRAT
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO
LOCATION DE CHARGEUSES SUR PNEUS D'UNE CAPACITÉ DE GODET DE 1,9 MÈTRE
CUBE ET MOTEUR DIESEL D'UNE PUISSANCE DE 130 CHEVAUX
STM-5767-04-17-47

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger à **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO** un contrat pour la location de chargeuses sur pneus d'une capacité de godet de 1,9 mètre cube et moteur diesel d'une puissance de 130 chevaux pour la période du 15 novembre 2017 au 15 avril 2019, au montant de **109 600,00 \$**, plus les taxes de **16 412,60 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **126 012,60 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5767-04-17-47).

	IMPUTATION
Centre	84580
Compte	572210

CA-2017-214

ADJUGER UN CONTRAT
NÉOLECT INC.
MISE EN PLACE DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR BUS SUR L'AXE MAURICE-
DUPLESSIS
STM-5731-03-17-34

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger à **NÉOLECT INC.**, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation finale du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), un contrat pour la mise en place de mesures préférentielles pour bus sur l'axe Maurice-Duplessis, au montant de **382 077,20 \$** plus les taxes de **57 216,06 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **439 293,26 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5731-03-17-34).

	IMPUTATION
Compte	553390
Ordre interne	400355
Règlement d'emprunt	R-015-2 (CA-113)

CA-2017-215 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TAXI ANGRIGNON, ATLAS TAXI INC., FINANCEMENT DE COUPON BO-RO-TA, L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE, CHAMPLAIN TAXI DE MONTRÉAL LTÉE, COOPÉRATIVE DE TAXI DE L'EST DE MONTRÉAL, COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN, COOPÉRATIVE DE TAXIS DE MONTRÉAL, TAXI HOCHELAGA INC., PONTIAC TAXI, 9220-6986 QUÉBEC INC. ET TAXI TRANSMED INC. SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI RÉGULIER POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
STM-4499-04-13-23
RÉSOLUTIONS CA-2013-337, CA-2016-331

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
 APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET MAJORITAIREMENT, madame Elsie Lefebvre s'étant abstenue de voter

Il est

RÉSOLU

d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de service de transport par taxi régulier pour les personnes handicapées, adjugé à **TAXI ANGRIGNON, ATLAS TAXI INC., FINANCEMENT DE COUPON BO-RO-TA, L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE, CHAMPLAIN TAXI DE MONTRÉAL LTÉE, COOPÉRATIVE DE TAXI DE L'EST DE MONTRÉAL, COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN, COOPÉRATIVE DE TAXIS DE MONTRÉAL, TAXI HOCHELAGA INC., PONTIAC TAXI, 9220-6986 QUÉBEC INC. ET TAXI TRANSMED INC.**, à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, au montant global de **30 753 347,78 \$** plus les taxes de **4 605 313,83 \$**.

La répartition du montant global pour chacune des entreprises est basée sur des projections et pourra varier durant l'année selon la fluctuation de la demande et selon la qualité de la prestation de service, tel que prévu au contrat.

La répartition du montant global maximum se répartit comme suit :

Taxi Hochelaga Inc.	10 667 630,17 \$
Coopérative de Taxi de l'Est de Montréal	4 310 204,43 \$
Coopérative des propriétaires de taxi de l'Ouest Métropolitain	4 193 648,45 \$
Taxi Transmed Inc.	3 029 848,19 \$
Pontiac taxi (9033-7205 Québec Inc.)	2 630 275,07 \$
L'Association de Taxi Diamond de Montréal Ltée	3 352 344,30 \$
Taxi Angrignon	2 072 826,33 \$
Champlain Taxi de Montréal Ltée	1 496 489,66 \$
9220-6986 Québec Inc.	773 479,88 \$
Atlas Taxi Inc.	958 761,37 \$
Financement de coupon Bo-Ro-Ta	778 193,20 \$
Coopérative de Taxis de Montréal	1 094 960,51 \$

TOTAL (toutes taxes incluses) 35 358 661,61 \$

Le tout pour un montant maximum pour la Société de **35 358 661,61 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-4499-04-13-23).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre	62601	62601	62601
Comptes	553130	553131	553137
Montants	33 714 214,07 \$	988 228,08 \$	656 219,46 \$

CA-2017-216 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI ACCESSIBLE POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE, TAXI HOCHELAGA INC., 9220-
6986 QUÉBEC INC., TAXI PARA-ADAPTÉ ET ROSEMONT VAN ADAPTÉ
STM-4500-04-13-23
RÉSOLUTIONS CA-2013-338 ET CA-2016-332

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET MAJORITAIREMENT, madame Elsie Lefebvre s'étant abstenue de voter

Il est

RÉSOLU

d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de service de transport par taxi accessible pour les personnes handicapées, adjudgé à **L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE, TAXI HOCHELAGA INC., 9220-6986 QUÉBEC INC., TAXI PARA-ADAPTÉ ET ROSEMONT VAN ADAPTÉ**, à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, au montant global de **15 670 627,42 \$** plus les taxes de **2 346 676,45 \$**.

La répartition du montant global maximum pour chacune des entreprises est basée sur des projections et pourra varier durant l'année selon la fluctuation de la demande et selon la qualité de la prestation de service, tel que prévu au contrat.

La répartition du montant global maximum se répartit comme suit :

L'Association de Taxi Diamond de Montréal Ltée	2 796 117,34 \$
Taxi Hochelaga Inc.	5 316 730,94 \$
9220-6986 Québec Inc.	1 460 227,60 \$
Taxi Para-Adapté	5 304 532,85 \$
Rosemont van Adapté	3 139 695,14 \$
TOTAL (toutes taxes incluses)	18 017 303,87 \$

Le tout pour un montant global maximum pour la Société de **18 017 303,87 \$**, toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-4500-04-13-23).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre	62602	62602	62602
Comptes	553140	553138	553141
Montants	17 198 327,77 \$	69 778,73 \$	749 197,37 \$

CA-2017-217 ADJUGER DES CONTRATS
CPU DESIGN INC. ET INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.
SERVICES DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN POUR DIVERS LOGICIELS ET
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
STM-5655-01-17-09

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjudger à aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, huit (8) contrats pour le service de support et d'entretien pour divers logiciels et équipements informatiques :

- Bloc 2_Shavlik à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de soixante (60) mois, au montant de **178 400,00 \$** taxes non incluses;
- Bloc 5_IP Monitor Solar Winds à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de soixante (60) mois, au montant de **5 690,10 \$** taxes non incluses;

- Bloc 6_Barracuda à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de soixante (60) mois, au montant de **38 729,70 \$** taxes non incluses;
- Bloc 8_TrendMicro à **INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.**, pour une période de soixante (60) mois, au montant de **304 983,75 \$** taxes non incluses;
- Bloc 12_RSA à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de soixante (60) mois, au montant de **48 946,18 \$** taxes non incluses;
- Bloc 15_Veem à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de soixante (60) mois, au montant de **59 991,36 \$** taxes non incluses;
- Bloc 16_IBM à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de soixante (60) mois, au montant de **5 487,50 \$** taxes non incluses;
- Bloc 17_Solarwinds à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de soixante (60) mois, au montant de **56 901,00 \$** taxes non incluses;

le tout au montant de **699 129,59 \$** plus les taxes de **104 694,66 \$**, pour un montant maximum pour la Société de **803 824,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5655-01-17-09).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	552170

CA-2017-218 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
XEROX BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S. (CONDUENT)
ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES POUR LE SYSTÈME DE VENTE ET
PERCEPTION
STM-4602-09-13-39
RÉSOLUTIONS CA-2014-133

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
 APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de gré à gré pour l'acquisition de biens et services pour le système de vente et perception, contrat octroyé à **XEROX BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S** (ci-après appelé Conduent), pour une durée de vingt-quatre (24) mois, pour un montant pour la STM de **16 559 796,45 \$** plus les taxes de **2 479 829,52 \$**;
- 2° d'accepter les mandats à recevoir du Réseau de transport de Longueuil (RTL), de la Société de transport de Lévis (STLévis), du Réseau de transport de la Capitale (RTC), de la Société de transport de Laval (STL) et du Réseau de transport métropolitain (RTM) pour renouveler en leurs noms et pour la Société de transport de Montréal, le contrat avec **CONDUENT**, pour l'acquisition de biens et services pour le système de vente et perception, le tout conditionnel à la réception de leurs mandats;

le montant pour l'ensemble des sociétés (RTL, STLévis, RTC, STL et RTM) de 5 415 868,77 \$, plus les taxes de 811 026,35 \$, pour un montant maximum de 6 226 895,11 \$;
- 3° d'autoriser le chef de la division Solution vente et perception de la direction exécutive des Technologies de l'information et de l'innovation à émettre toute commande inférieure à 75 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 2 du présent contrat;
- 4° d'autoriser le chef de la section Service aux utilisateurs de la direction exécutive des Technologies de l'information et de l'innovation à émettre toute commande inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 3 du présent contrat;

- 5° d'autoriser le chef de la division Exploitation systèmes et services aux utilisateurs de la direction exécutive des Technologies de l'information et de l'innovation à émettre toute commande égale ou supérieure à 25 000,00 \$, et inférieure à 75 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 3 du présent contrat;
- 6° d'autoriser le directeur exécutif des Technologies de l'information et de l'innovation à émettre toute commande supérieure à 75 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 2 et 3 du présent contrat;
- 7° d'autoriser le chef de la division Vente et perception de la direction Vente et perception et revenus voyageurs à émettre toute commande inférieure à 25 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 4 du présent contrat;
- 8° d'autoriser le directeur de Vente et perception et revenus voyageurs de la direction exécutive Planification, finances et contrôle à émettre toute commande égale ou supérieure à 25 000,00 \$, et inférieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 4 du présent contrat;
- 9° d'autoriser le directeur exécutif et trésorier de la direction exécutive Planification, finances et contrôle à émettre toute commande égale ou supérieure à 150 000,00 \$ toutes taxes incluses, émise dans le cadre du volet 4 du présent contrat.

Détail du montant demandé à l'adjudication pour la STM :

Volet 2 Entretien du système VP	Volet 3 Entretien des équipements	Volet 4 Acquisition des équipements	Volet 5 Acquisition de pièces de rechange	Total à octroyer
9 056 185,08 \$	347 132,52 \$	8 666 181,85 \$	970 126,52 \$	19 039 625,97 \$

1. Les montants incluent les taxes TPS et TVQ.
2. PEP OPUS : Programme d'Entretien Périodique qui vise à assurer la pérennité de la solution OPUS pour les cinq (5) prochaines années, en agissant sous deux angles d'intervention soit : Le remplacement des composants TI des équipements et des logiciels en fin de vie utile; et la prévention des menaces de sécurité. Ils se retrouvent dans le volet 2 et dans le volet 4 du contrat.
3. Le partage des coûts de l'entretien du système (volet 2) est refacturé aux autres AOT utilisatrices ultérieurement, par le biais d'une entente parallèle « Entente relative au partage des coûts d'exploitation du système intégré de vente des titres et de perception des recettes du transport en commun ».

Détail des montants TTI par volet pour les autres sociétés :

AOT	Volet 3 Entretien des équipements	Volet 4 Acquisition des équipements	Volet 5 Acquisition de pièces de rechange	Total des volets 3, 4, 5 Par société	PEP OPUS du volet 4*
AMT**	256 537,97 \$	921 056,83 \$	234 549,00 \$	1 412 143,80 \$	
STL	36 249,55 \$	- \$	26 973,14 \$	63 222,69 \$	3 830 742,84 \$
RTL	270 643,16 \$	- \$	- \$	307 034,90 \$	
RTC	68 242,03 \$	114 400,13 \$	287 437,50 \$	470 079,66 \$	
STLévis	68 240,57 \$	- \$	59 048,88 \$	127 289,45 \$	
AQTIM**	43 977,94 \$	- \$	8 795,59 \$	52 773,53 \$	
Total par volet pour les sociétés	743 891,21 \$	1 035 456,96 \$	616 804,11 \$	2 396 152,27 \$	
					6 226 895,11 \$

1. *La dépense reliée au PEP OPUS est facturée par Conduent directement à chaque société participante aux projets, car chacune des sociétés émet son propre bon de commande. À présent, il n'est pas possible de faire une évaluation par société, mais plutôt globalement par projet (Portion STM et portion autres sociétés).
2. Aucun besoin pour les sociétés STL, RTL, STLévis, RTM pour le volet 4 pour 2017-2019
3. Aucun besoin pour RTL pour le volet 5.
4. ** Prévisions reçues par l'AQTIM et l'AMT, qui à partir du 1^{er} juin sera Réseau de transport métropolitain (RTM).

Le tout pour un montant maximum pour la Société de **19 039 625,97\$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4602-09-13-39).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centres	39800	Type "U"	Voir annexe financière
Compte	552170	552170	
Montants	3 540 000,78 \$	1 177 344,00 \$	14 322 281,19 \$

CA-2017-219 ADJUGER UN CONTRAT
INKAS SECURITY SERVICES LTD
SERVICE DE TRANSPORT DE TITRES ET D'ARGENT PAR CAMIONS BLINDÉS
STM-5576-11-16-25

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
 APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **INKAS SECURITY SERVICES LTD**, un contrat de service de transport de titres et d'argent par camions blindés, pour la période du 31 juillet 2017 au 30 juillet 2022, au montant de **4 407 375,00 \$** plus les taxes de **660 004,40 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **5 067 379,40 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5576-11-16-25).

	IMPUTATION
Centre	18300
Compte	553320

CA-2017-220 AUTORISER LA CONCLUSION D'UN CONTRAT
GESTION IMMEUBLE PLACE BONAVENTURE INC.
TRAVAUX DE RAFFRAICHISSEMENT ET D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE BUREAUX À
LA PLACE BONAVENTURE
STM-5782-05-17-105

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
 APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un contrat entre la Société de transport de Montréal (« STM ») et **GESTION IMMEUBLE PLACE BONAVENTURE INC.** (« PBI ») pour les travaux de rafraîchissement et d'aménagement d'espaces de bureaux à la Place Bonaventure, pour un montant maximal de **840 752,61 \$**, plus les taxes de **125 902,70 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **966 655,31 \$**, selon des termes et conditions substantiellement conformes aux soumissions fournies par PBI (STM-5782-05-17-105).

	IMPUTATION
Compte	552190
Ordre interne	933855

CA-2017-221 ADJUGER UN CONTRAT
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES
ENVIRONNEMENTALES ET GÉOTECHNIQUES
STM-5647-01-17-56

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.**, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales et géotechniques pour une période de trente-six (36) mois, pour un montant de **3 196 894,00 \$**, plus les taxes de **478 734,88 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **3 675 628,88 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5647-01-17-56).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551160

CA-2017-222 ADJUGER UN CONTRAT
SGS CANADA INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION ET LA CERTIFICATION
D'ÉQUIPEMENTS/ACCESSOIRES DE LEVAGE
STM-5498-08-16-46

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **SGS CANADA INC.**, un contrat de services professionnels pour l'inspection et la certification d'équipements/accessoires de levage, pour la période du 6 juillet 2017 au 5 juillet 2020, au montant de **362 250,00 \$**, plus les taxes de **54 246,94 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **416 496,94 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5498-08-16-46).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	520365

CA-2017-223 EXERCER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
ZENDATA MARKETING INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION ET L'ENVOI D'UNE INFOLETTRE
ÉLECTRONIQUE
STM-4191-01-12-25
RÉSOLUTIONS CA-2013-247, CA-2015-162 ET CA-2016-215

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour la gestion et l'envoi d'une infolettre électronique mensuelle, adjugé à **ZENDATA MARKETING INC.**, à compter du 4 septembre 2017 jusqu'au 3 septembre 2018, au montant de **76 020,00 \$** plus les taxes de **11 383,99 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **87 403,99 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4191-01-12-25)

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	733413

CA-2017-224 ADJUGER UN CONTRAT
GHD CONSULTANTS LTÉE
SERVICES PROFESSIONNELS POUR ESSAIS ET ANALYSES DE LABORATOIRE
STM-5726-03-17-82

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger à **GHD CONSULTANTS LTÉE**, un contrat de services professionnels pour essais et analyses de laboratoire pour le projet de construction de l'édifice Crémazie, au montant de **587 950,00 \$**, plus les taxes de **88 045,00 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **675 995,51 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5726-03-17-82).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	280000
Réseau activité	060001.10.80.01
Règlement d'emprunt	R-143

CA-2017-225 ADJUGER DES CONTRATS
CIMA + S.E.N.C.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES SUR DEUX BLOCS
D'AXES SUR LE RÉSEAU DE LA STM
STM-5750-04-17-62

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger à **CIMA + S.E.N.C.** un contrat pour les Services professionnels pour la réalisation d'études pour le Bloc 1 - portant sur cinq (5) axes, soit Jean-Talon, Iberville/Frontenac, Édouard-Montpetit, Van Horne et Côte Ste-Catherine, pour un montant maximum de **214 900,00 \$**, plus les taxes de **32 181,27 \$**;

2° d'adjuger à **CIMA + S.E.N.C.** un contrat pour les Services professionnels pour la réalisation d'études pour le Bloc 2 - portant sur cinq (5) axes, soit Gouin Ouest, Marcel-Laurin, Boul. Lasalle, Des Trinitaires et Victoria, pour un montant maximum de **184 300,00 \$**, plus les taxes de **27 598,93 \$**;

3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

le tout pour un montant maximum pour la Société de **458 980,20 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5750-04-17-62).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	551130	551130	Voir annexe
Ordre interne	300520	300465	Voir annexe
Règlement d'emprunt	R-015-2 (CA-113)	R-015-2 (CA-113)	R-015-2 (CA-113)
Montants	61 051,72 \$	57 257,56 \$	340 670,92 \$

CA-2017-226 ADJUGER DES CONTRATS
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L.
SERVICES PROFESSIONNELS EN AUDIT ET AUTRES SERVICES
STM-5619-12-16-40

VU le rapport du Vérificateur général

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger à **PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L.** un contrat pour des services professionnels en audit et autres services, pour le bloc - Audit de performance, pour la période du 5 juillet 2017 au 4 juillet 2020, au montant de **150 000,00 \$** plus les taxes de **22 462,50 \$**, pour un montant maximum de **172 462,50 \$**;

2° d'adjuger à **PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./S.E.N.C.R.L.** un contrat pour des services professionnels en audit et autres services, pour le bloc - Audit de technologies de l'information, pour la période du 5 juillet 2017 au 4 juillet 2020, au montant de **150 000,00 \$** plus les taxes de **22 462,50 \$** pour un montant maximum de **172 462,50 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **344 925,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5619-12-16-40).

	IMPUTATION
Centre	12000
Compte	551510

CA-2017-227 ADJUGER UN CONTRAT
CIMA + S.E.N.C.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE ET L'ÉLABORATION DE MPB DANS LE
CADRE DE GRANDS CHANTIERS ROUTIERS
STM-5754-04-17-62

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger à **CIMA + S.E.N.C.** un contrat pour les services professionnels pour l'étude et l'élaboration de MPB dans le cadre de grands chantiers routiers, au montant maximum de **240 000,00 \$** plus les taxes de **35 940,00 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

le tout pour un montant maximum pour la Société de **275 940,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5754-04-17-62).

	IMPUTATION
Centre	36000
Compte	551110

CA-2017-228 ADJUGER UN CONTRAT
GROUPE ABS INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE CONTRÔLES ET
D'ESSAIS
STM-5575-11-16-87

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à **GROUPE ABS INC.**, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'études, de contrôles et d'essais dans les domaines des sols, des matériaux et de l'environnement, pour la période du 10 juillet 2017 au 9 juillet 2022, au montant de **3 745 000 \$**, plus les taxes de **560 813,75 \$**;
- 2° **Option(s) de renouvellement**
le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement de 12 mois chacune qui feront l'objet d'une autorisation lors de séances ultérieures du Conseil d'administration de la STM;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **4 305 813,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5575-11-16-87).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551590

CA-2017-229 ADJUGER UN CONTRAT
CONSTRUCTION SOREL LTÉE
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE
(PVM) TOWERS
STM-5610-12-16-94

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à **CONSTRUCTION SOREL LTÉE**, un contrat de construction des infrastructures du Poste de Ventilation Mécanique (PVM) Towers, au montant de **21 231 077,53 \$**, plus les taxes de **3 179 353,87 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **24 410 431,40 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5610-12-16-94).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	290430
Règlement d'emprunt	R-149

CA-2017-230 ADJUGER UN CONTRAT
TECHNOLOGIES DUAL-ADE INC.
FOURNITURE DE POSTES SECONDAIRES DE DISTRIBUTION (PSD) ET DE
TRANSFORMATEURS
STM-5711-02-17-87

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
 APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à **TECHNOLOGIES DUAL-ADE INC.**, un contrat de fourniture de postes secondaires de distribution (ci- après PSD) et de transformateurs, au montant de **5 033 145,00 \$**, plus les taxes de **753 713,46 \$**, pour un montant maximum de 5 786 858,46 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5711-02-17-87;
- 2° d'autoriser l'exercice des options 5.1.1 pour la fourniture des PSD 25 kV pour Garage Côte-Vertu au montant de **390 300,00 \$** plus les taxes applicables de **58 447,43 \$**;
- 3° d'autoriser le directeur de projets principal du Bureau de projets Équipements fixes Métro (ci-après BPÉFM) à approuver l'exercice de l'option 5.1.2 pour la fourniture des PSD 12,47 kV pour le Centre de contrôle de relève (ci-après CCR), en tout ou en partie, pour un montant de **350 160,00 \$** plus les taxes applicables de **52 436,46 \$**, selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. L'option sera exercée si le calcul des charges établi lors de la préparation des plans et devis pour le CCR est inférieur à la capacité du PSD prévu au document d'appel d'offres;
- 4° d'autoriser le directeur de projets principal du BPÉFM à approuver l'exercice des options 5.1.3 à 5.1.6 pour la fourniture de PSD pour 4 postes de ventilation mécanique (ci-après PVM) supplémentaires, en tout ou en partie, pour un montant de **980 420,00 \$** plus les taxes applicables de **146 817,90 \$**, pour un montant maximum de 1 127 237,90 \$ selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat dans l'éventualité d'une augmentation d'envergure du Programme Réno-Systèmes Phase 4 (ci-après RS4);
- 5° d'autoriser le directeur de projets principal du BPÉFM à approuver l'exercice des options 5.2.1 à 5.2.9 pour le rehaussement de 12,47 kV à 25 kV des PSD pour les sites suivants: six (6) PVM, CCR, Viau et Vendôme, en tout ou en partie, pour un montant de **147 080,00 \$** plus les taxes applicables de **22 025,23 \$**, pour un montant maximum de 169 105,23 \$ selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat dans l'éventualité que la STM soit contrainte de basculer le réseau à 25kV;
- 6° d'autoriser le directeur de projets principal du BPÉFM à approuver l'exercice des options 5.2.10 à 5.2.13 pour le rehaussement de 12,47 kV à 25 kV des PSD pour quatre (4) PVM supplémentaires, en tout ou en partie, pour un montant de **65 100,00 \$** plus les taxes applicables de **9 748,73 \$**, pour un montant maximum de 74 848,73 \$ selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat dans l'éventualité d'une augmentation d'envergure de RS4 et que la STM soit contrainte de basculer le réseau à 25kV;
- 7° d'autoriser le directeur de projets principal du BPÉFM à approuver l'exercice des options 5.3.1 à 5.3.22, 5.3.24 et 5.3.25 pour la fourniture des pièces de rechange, en tout ou en partie, pour un montant de **847 715,00 \$** plus les taxes applicables de **126 945,32 \$**, pour un montant maximum de 974 660,32 \$ selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. Les options pourront être exercées dans l'éventualité où les produits soumis par le plus bas soumissionnaire conforme, suite à l'adjudication du contrat, diffèrent de ceux présentement en inventaire à la STM;

- 8° d'autoriser le directeur de projets principal du BPÉFM à approuver l'exercice de l'option 5.4.1 pour la fourniture de formation supplémentaire, en tout ou en partie, pour un montant **42 840,00 \$** plus les taxes applicables de **6 415,29 \$**, pour un montant maximum de 49 255,29 \$ selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. Considérant que le contrat de base prévoit la formation, dans l'éventualité où le nombre d'employés affectés à l'entretien des PSD au moment de leur mise en service respective est insuffisant pour effectuer l'entretien des PSD, les options pourront être exercées pour pallier ce besoin;
- 9° d'autoriser le directeur de projets principal du BPÉFM à approuver l'exercice de l'option 5.5.1 pour le renouvellement annuel, d'une période maximale de trois (3) années supplémentaires, du cautionnement d'exécution et du certificat d'assurances, en tout ou en partie, pour un montant **9 000,00 \$** plus les taxes applicables de **1 347,75 \$**, pour un montant maximum de 10 347,75 \$ selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. L'option pourra être exercée si les options 5.1.3 à 5.1.6 précédemment détaillées sont exercées, en tout ou en partie, selon l'échéancier nécessaire à l'exécution du contrat;
- 10° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **9 043 657,56 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5711-02-17-87).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Comptes	567140	567140	Voir annexe
Ordres internes	290410	290165	Voir annexe
Règlements d'emprunts	R-149	R-165	Voir annexe
Montants	568 718,09 \$	3 053 103,45 \$	5 421 836,02 \$

CA-2017-231 AUTORISER UN ACTE DE VENTE DANS LE CADRE DU PROJET POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE ALEXANDRE-DE-SÈVE
STM-29 03 30-A01
RÉSOLUTION CA-2016-220

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
 APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger les termes et conditions de l'acte de vente à intervenir entre le **GROUPE TVA INC.** (ci-après « TVA ») et la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM ») pour l'acquisition du lot 6 031 131, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction du poste de ventilation mécanique (ci-après « PVM ») Alexandre-DeSève, dans le cadre du programme Réno-Systèmes, le tout pour un montant de **739 565,50 \$** plus les taxes de **110 749,94 \$**, pour un montant maximum de **850 315,44 \$**, toutes taxes comprises, soit un coût d'acquisition supérieur de **130 759,94 \$** plus les taxes de **19 581,30 \$** pour un montant additionnel total de **150 341,24 \$**, ayant déjà été autorisé par le CA-2016-220;
- 2° d'autoriser une modification à la servitude d'occupation temporaire pour en réduire la superficie requise de quarante-cinq (45) à vingt-trois (23) cases de stationnement, pour une réduction de **115 500,00 \$** plus les taxes de **17 296,13 \$**, pour une réduction totale de **132 796,13 \$**;
- 3° d'autoriser le versement d'un montant de **40 000,00 \$** plus les taxes de **5 990,00 \$**, pour un montant total de **45 990,00 \$**, toutes taxes comprises en compensation des inconvénients subis par TVA à l'occasion des travaux;
- 4° d'autoriser les signataires de la STM à apporter ou consentir toute modification à l'acte de vente non incompatible avec les présentes afin de donner pleinement effet à la recommandation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **63 535,12 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-29 03 30-A01).

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	290339
Règlement d'emprunt	R-122

CA-2017-232 ADJUGER UN CONTRAT
GEROPLEX INC.
CORRECTION DES GOULOTTES À LA STATION ÉDOUARD-MONTPETIT
STM-5727-03-17-10

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **GEROPLEX INC.**, un contrat pour le projet Édouard-Montpetit - correction des goulottes, au montant forfaitaire de **774 227,00 \$**, plus les taxes de **115 940,50 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **890 167,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5727-03-17-10).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	212620
Règlement d'emprunt	R-154

CA-2017-233 ADJUGER UN CONTRAT
M.F. WIRTH RAIL CORP.
FOURNITURE DE RAILS
STM-5602-12-16-28

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **M.F. WIRTH RAIL CORP.** un contrat de fourniture de rails pour un montant maximum de **377 434,00 \$** plus les taxes de **56 520,74 \$**;
 - 2° d'autoriser le directeur du bureau de projets du Garage Côte-Vertu à approuver l'exercice de l'option 1 "Parc de rechange", conformément aux documents d'appel d'offres. Cette option pourra être exercée, en tout ou en partie, pour un montant de **21 661,00 \$** plus les taxes applicables de **3 243,73 \$**, lorsque les besoins de pièces, pour assurer l'exploitation du réseau métro, seront déterminés;
 - 3° d'autoriser le directeur du bureau de projets du Garage Côte-Vertu à approuver l'exercice de l'option 2 "Rail (appareil de voie #9)", conformément aux documents d'appel d'offres. Cette option pourra être exercée, pour un montant de **6 035,40 \$** plus les taxes applicables de **903,80 \$**, si l'appareil de voie #9, prévu dans un autre contrat n'est pas installé;
 - 4° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **465 798,68 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5602-12-16-28).

	IMPUTATION
Compte	563340
Ordre interne	156020
Règlement d'emprunt	R-156-1

CA-2017-234 ADJUGER UN CONTRAT
9160-5188 QUÉBEC INC. (HULIX CONSTRUCTION)
RÉFECTION DU TUNNEL DES ARRIÈRE-GARES DE LA LIGNE 4
STM-5654-01-17-10

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **9160-5188 QUÉBEC INC. (HULIX CONSTRUCTION)**, un contrat de réfection du tunnel des arrières-gares de la ligne 4, au montant de **2 852 000,00 \$** plus les taxes de **427 087,00 \$**;
 - 2° d'autoriser l'exercice de l'option pour la réalisation des travaux de ventilation au poste Longueuil au montant forfaitaire de **240 000,00 \$** plus les taxes applicables de **35 940,00 \$**;
 - 3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **3 555 027,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5654-01-17-10).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Compte	551140	551140
Ordres internes	212740	212830
Règlement d'emprunt	R-154	R-154
Montants	1 423 390,50 \$	2 131 636,50 \$

CA-2017-235 ADJUGER UN CONTRAT
SATEBA SYSTÈME VAGNEUX
FOURNITURE DE BLOCHETS INDÉPENDANTS
STM-5428-06-16-28

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **SATEBA SYSTÈME VAGNEUX**, un contrat pour la fourniture de blochets indépendants, au montant de **2 260 122,40 \$**, plus les taxes de **338 453,33 \$**;
 - 2° d'autoriser le directeur du bureau de projets Garage Côte-Vertu à approuver l'exercice de l'option 1 «Blochets pour remplacer l'appareil de voie #9» au montant de **21 275,52 \$** plus les taxes de **3 186,01 \$**. L'option 1 pourra être exercée si l'appareil de voie #9, prévu dans un autre contrat, n'est pas installé;
 - 3° d'autoriser le directeur du bureau de projets Garage Côte-Vertu à approuver l'exercice de l'option 2 «Blochets pour entretien curatif», en tout ou en partie, au montant de **16 766,96 \$** plus les taxes de **2 510,85 \$**. L'option 2 pourra être exercée lorsque les besoins de pièces, pour assurer l'exploitation du réseau du métro, seront déterminés;

- 4° d'autoriser le directeur du bureau de projets Garage Côte-Vertu à approuver l'exercice de l'option 3 «Composants du système de fixation pour entretien préventif pour 100 mètres de voie simple», en tout ou en partie, au montant de **8 942,92 \$** plus les taxes de **1 339,20 \$**. L'option 3 pourra être exercée lorsque les besoins de pièces, pour assurer l'exploitation du réseau du métro, seront déterminés;
- 5° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 652 597,19 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5428-06-16-28).

	IMPUTATION
Compte	563340
Ordre interne	156020
Règlement d'emprunt	R-156-1

CA-2017-236 AUGMENTER LA RÉSERVE POUR CONTINGENCES DU CONTRAT
9160-5188 QUÉBEC INC. (HULIX CONSTRUCTION)
RÉFECTION DE L'ÉDICULE SQUARE CABOT
STM-5376-04-16-64
RÉSOLUTION CA-2016-376

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
 APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de la réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat, pour le contrat de réfection de l'édicule Square Cabot de la station Atwater, autorisé le 7 décembre 2016 (CA-2016-376).

CA-2017-237 ADJUGER UN CONTRAT
RÖCHLING PERMALI COMPOSITES
ACQUISITION D'ISOLATEURS
STM-5710-02-17-28

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
 APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjuger à **RÖCHLING PERMALI COMPOSITES**, un contrat pour l'acquisition des isolateurs, au montant de **343 676,12 \$**, plus les taxes de **51 465,50 \$**;

2° d'autoriser le directeur du bureau de projets du Garage Côte-Vertu à exercer l'option 1 « Parc de rechange », en tout ou en partie, au montant de **3 953,00 \$** plus les taxes de **591,96 \$**. L'option 1 pourra être exercée lorsque les besoins de pièces, pour assurer l'exploitation du réseau du métro, seront déterminés;

3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **399 686,58 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5710-02-17-28).

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	156020
Règlement d'emprunt	R-156-1

CA-2017-238 ADJUGER UN CONTRAT
M.F. WIRTH RAIL CORP.
FOURNITURE DE PISTES DE ROULEMENT ET DE BARRES DE GUIDAGE
STM-5603-12-16-28

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **M.F. WIRTH RAIL CORP.**, un contrat pour la fourniture de pistes de roulement et de barres de guidage, au montant de **1 477 032,00 \$**, plus les taxes de **221 185,54 \$**;
 - 2° d'autoriser le directeur du bureau de projets du Garage Côte-Vertu à approuver l'exercice de l'option 1 «Parc de rechange», en tout ou en partie, au montant de **120 476,60 \$** plus les taxes de **18 041,37 \$**. L'option 1 pourra être exercée lorsque les besoins de pièces, pour assurer l'exploitation du réseau du métro, seront déterminés;
 - 3° d'autoriser le directeur du bureau de projets du Garage Côte-Vertu à approuver l'exercice de l'option 2 «Rail (appareil de voie #9)» au montant de **21 182,70 \$** plus les taxes de **3 172,11 \$**. L'option 2 pourra être exercée si l'appareil de voie #9, prévu dans un autre contrat, n'est pas installé;
 - 4° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant pour un montant maximum de **1 861 090,32 \$** toutes taxes incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumission et à la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5603-12-16-28).

	IMPUTATION
Compte	563340
Ordre interne	156020
Règlement d'emprunt	R-156-1

CA-2017-239 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-172 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-HUIT MILLIONS NEUF CENT VINGT-NEUF MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (28 929 174 \$) POUR FINANCER LE PROJET « REMPLACEMENT DES VÉHICULES DE SERVICE – PHASE 2 » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour lui permettre d'assurer la gestion de son service de transport en commun de passagers, la Société possède près de 387 véhicules de service;

ATTENDU que la Société se doit de maintenir en bon état les actifs du parc des véhicules de services et de procéder au remplacement de ceux-ci, au besoin, et que dans ce contexte, le programme de remplacement actuel (R-140) a permis de remplacer 182 véhicules et d'ajouter 42 véhicules au parc de la Société;

ATTENDU que la Société doit poursuivre le maintien en bon état des actifs du parc des véhicules et qu'il y a donc lieu de mettre sur pied le projet « Remplacement des véhicules de service – Phase 2 » lequel vise à garder l'âge moyen du parc autour de 4,8 ans et de baisser l'empreinte écologique de la Société en favorisant le remplacement des véhicules par des véhicules électriques ou moins énergivores;

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, il est requis de procéder au remplacement de 200 véhicules et d'effectuer l'addition de 36 véhicules au parc de la Société, à raison de 22 additions connues et de 14 en option;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Remplacement des véhicules de service – Phase 2 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau Bus » au « Programme des immobilisations 2017-2026 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **VINGT-HUIT MILLIONS NEUF CENT VINGT-NEUF MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (28 929 174 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **VINGT-HUIT MILLIONS NEUF CENT VINGT-NEUF MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (28 929 174 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT DIX-SEPT DOLLARS (2 892 917 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle et de la directrice exécutive - Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de modifier le livre PI 2017-2026, afin d'ajouter le projet «Remplacement des véhicules de service – phase 2», sous la rubrique « Réseau Bus » pour un montant total de 29 163 756 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;
- 2° d'adopter le «Règlement R-172 autorisant un emprunt de **VINGT-HUIT MILLIONS NEUF CENT VINGT-NEUF MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (28 929 174 \$)** pour financer le projet « Remplacement de véhicules de service – phase 2», pour un terme maximal de dix (10) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

- 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;
- 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT DIX-SEPT DOLLARS (2 892 917 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

CA-2017-240

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-158-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-158 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TRENTE ET UN MILLIONS DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE DOLLARS (31 239 000 \$) POUR FINANCER LA RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DU 2000 BERRI, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TRENTE-SIX MILLIONS SEPT CENT VINGT ET UN MILLE DOLLARS (36 721 000 \$) ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2017-2026

ATTENDU que le 8 juillet 2015, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») approuvait le « Règlement R-158 autorisant un emprunt de TRENTE ET UN MILLIONS DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE DOLLARS (31 239 000 \$) POUR FINANCER LA RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DU 2000 BERRI » (résolution CA-2015-214) (ci-après le « Règlement R-158 »);

ATTENDU que le Règlement R-158 était approuvé par la Ville de Montréal le 20 août 2015 (CG15 0517), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 1^{er} octobre 2015 (CC15-033) et par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 19 novembre 2015 (AM 283827);

ATTENDU que le projet de rénovation de l'édifice du 2000 Berri tel qu'exposé au Règlement R-158, qui vise le remplacement complet de l'enveloppe et de la fenestration de l'édifice, la mise à niveau des systèmes mécaniques et électriques, la mise aux normes des blocs sanitaires ainsi que le réaménagement de celui-ci, a débuté;

ATTENDU que le projet de rénovation de l'édifice du 2000 Berri tel qu'exposé au Règlement R-158 requiert l'octroi de plusieurs contrats de biens, de services, de services professionnels, de construction et de gestion;

ATTENDU qu'un premier contrat de construction a déjà été octroyé suivant le Règlement R-158;

ATTENDU que lors de l'élaboration du projet et en l'absence d'un référentiel précis, des hypothèses ont été réalisées à partir de relevés d'ingénierie sommaires, compte tenu de l'âge de l'édifice et que l'avancement des travaux a permis de constater des lacunes plus importantes que ce qui était prévu initialement concernant l'état de celui-ci;

ATTENDU que ces hypothèses inexactes combinées à une détérioration plus avancée de l'édifice a généré des besoins additionnels en cours de projet;

ATTENDU que l'aménagement des lieux présente lui aussi des coûts supplémentaires pour le projet et que d'autres modifications visant les besoins opérationnels sont à prévoir;

ATTENDU que le coût final estimé du projet présente désormais une hausse de 5 482 000 \$;

ATTENDU que ce projet est maintenant prévu au « Programme des immobilisations 2017-2026 » de la Société au secteur Métro;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-158;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-158, tel que modifié par le présent Règlement R-158-1, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE DOLLARS (5 482 000 \$)**, portant le montant total de emprunt à **TRENTE-SIX MILLIONS SEPT CENT VINGT ET UN MILLE DOLLARS (36 721 000 \$)** incluant les frais financiers, le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe A-1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe A du Règlement R-158;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe A-1 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe A-1 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQ CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (548 200 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du règlement R-158, tel que modifié par le règlement R-158-1, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-158 la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle et du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de modifier le programme des immobilisations 2017-2026 pour le projet intitulé «Rénovation de l'édifice du 2000 Berri » sous la rubrique « Métro » pour un y prévoir un montant de 36 721 000 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers;
- 2° d'adopter le règlement R-158-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-158 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TRENTE ET UN MILLIONS DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE DOLLARS (31 239 000 \$) POUR FINANCER LA RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DU 2000 BERRI, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TRENTE-SIX MILLIONS SEPT CENT VINGT ET UN MILLE DOLLARS (36 721 000 \$), pour un terme maximal de VINGT (20) ANS, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3° de remplacer le libellé du Règlement R-158 par ce qui suit : « Règlement R-158 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-158-1, AUTORISANT UN EMPRUNT DE TRENTE-SIX MILLIONS SEPT CENT VINGT ET UN MILLE DOLLARS (36 721 000 \$) POUR FINANCER LA RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DU 2000 BERRI »;
- 4° de consentir à ce que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement R-158, tel que modifié par le règlement R-158-1;
- 5° d'autoriser la Société à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQ CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (548 200 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

CA-2017-241 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-001 INTITULÉ RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, ET ADOPTER LE RÈGLEMENT R-011 INTITULÉ RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'EXERCICE DES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUTORISANT LA SIGNATURE DE CERTAINS ACTES, DOCUMENTS OU ÉCRITS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

VU le rapport du secrétaire corporatif et du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter le Règlement R-001 intitulé «Règlement de régie interne du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal» selon le projet de règlement joint au présent document pour en faire partie intégrante;
 - 2° d'adopter le Règlement R-011 intitulé «Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal» selon le projet de règlement joint au présent document pour en faire partie intégrante;
 - 3° de prévoir l'entrée en vigueur des règlements R-001 et R-011 le 13 novembre 2017;
 - 4° d'abroger le Règlement R-062, tel que modifié par les règlements R-062-1, R-062-2, R-062-3, R-062-4 et R-062-5, intitulé «Règlement intérieur de la Société de transport de Montréal» et le Règlement R-009, tel que modifié par les règlements R-009-1, R-009-2, R-009-3, R-009-4, R-009-5, R-009-6, R-009-7 et R-009-8, intitulé «Règlement autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal» le 13 novembre 2017.

CA-2017-242 PROLONGER LE BAIL D'UN ESPACE SITUÉ SUR LE BOULEVARD PIE-IX POUR LE CENTRE DE FORMATION AUTOBUS
STM-5776-05-17-105
RÉSOLUTION CA-2013-290

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention de renouvellement de bail à intervenir entre **FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR** et la Société de transport de Montréal afin de prolonger la durée du bail d'un espace situé au 8750, boulevard Pie-IX, pour une période additionnelle de quatre (4) années débutant le 1^{er} octobre 2017 et se terminant le 30 septembre 2021, pour un montant de **923 214,89 \$** plus les taxes de **138 251,43 \$**, soit **1 061 466,32 \$** toutes taxes comprises, ce montant comprenant le loyer de base, les frais d'exploitation, les taxes foncières et l'entretien ménager, le tout selon les termes et conditions du bail;
 - 2° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **80 340,00 \$** plus les taxes de **12 030,91 \$**, pour un montant maximum de **92 370,91 \$** toutes taxes incluses, pour des frais accessoires non prévus au bail, pour des services devant être effectués par le locateur pendant la durée du bail, le tout assujéti à la politique de gestion PG 1.02;
 - 3° d'autoriser les signataires à consentir toute modification au projet de convention de renouvellement de bail qui n'est pas incompatible avec la présente, afin de donner pleinement effet à la recommandation;

le tout pour un montant total pour la Société de **1 153 837,23 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	97403
Compte	573110

CA-2017-243 AUTORISER LA CONCLUSION D'UN BAIL
LOCATION D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE SITUÉ SUR LA RUE MAZURETTE À
MONTRÉAL
STM-5755-04-17-36

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser la conclusion d'un bail entre la Société de transport de Montréal et **DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.**, pour la location d'un espace d'entreposage situé au 1395 Mazurette à Montréal, d'une superficie de 12 179 pieds carrés, pour un terme de cinq (5) ans et deux (2) mois, débutant le 1^{er} novembre 2017 et se terminant le 31 décembre 2022, pour un montant de **620 786,48 \$** plus les taxes de **92 962,77 \$**, pour un montant total de **713 749,25 \$**, toutes taxes incluses;
- 2° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **100 000,00 \$** plus les taxes de **14 975,00 \$**, pour un montant maximum de **114 975,00 \$**, toutes taxes incluses, pour des travaux d'aménagement devant être effectués par le bailleur;
- 3° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **68 629,59 \$** plus les taxes de **10 277,28 \$**, pour un montant maximum de **78 906,87 \$** toutes taxes incluses, pour des frais accessoires non prévus au bail, pour des services d'entretien et réparation devant être effectués par le bailleur, pour le terme de l'entente, le tout assujéti à la politique de gestion PG 1.02.;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **907 631,13 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-5755-04-17-36).

	IMPUTATION
Centre	97431
Compte	573110

CA-2017-244 ACCEPTER LES MANDATS DES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACQUISITIONS D'AUTOBUS 40' DIESEL-ÉLECTRIQUE À PLANCHER SURBAISSÉ 2019 - 2023
STM-5520-09-16-58

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'accepter les mandats reçus ou à recevoir du Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Lévis, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Laval, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de transport de l'Outaouais et le Réseau de transport de la Capitale pour entreprendre, en leurs noms et au nom de la STM, les démarches requises visant l'obtention des autorisations du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et/ou du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire visant l'acquisition d'autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023;
- 2° d'accepter les mandats reçus ou à recevoir du Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Lévis, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Laval, la Société de transport de Trois-Rivières et de la Société de transport de l'Outaouais (ci-après les « Sociétés »);
 - a- pour procéder par appel d'offres public à un achat regroupé et adjuger, s'il y a lieu, le ou les contrats, pour l'acquisition d'autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023, et ce, en autant que le montant total du contrat pour les Sociétés ne dépasse pas les montants prévus ci-dessous, incluant les taxes et contingences;

un montant maximum de **175 599 897 \$** pour la Société de transport de l'Outaouais;
un montant maximum de **19 287 179 \$** pour la Société de transport de Trois-Rivières;
un montant maximum de **199 673 791 \$** pour la Société de transport de Laval;
un montant maximum de **29 827 993 \$** pour la Société de transport du Saguenay;
un montant maximum de **15 200 000 \$** pour la Société de transport de Lévis;
un montant maximum de **48 000 000 \$** pour la Société de transport de Sherbrooke; et
un montant maximum de **193 000 000 \$** pour le Réseau de transport de Longueuil;

les acquisitions pour et aux noms des autres Sociétés étant faites selon les conditions contenues dans les résolutions adoptées ou devant être adoptées par chacune de ces Sociétés, et le cas échéant, sous réserve de l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

le tout en tenant compte des modalités énoncées et sous réserve de l'autorisation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et/ou par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

- b- pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes, notamment la possibilité de demander à l'autorité appropriée une dérogation à la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* en regard aux modalités de la règle d'adjudication.

CA-2017-245 AUTORISER UNE OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE
STM-07 10 31-A01

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser les termes et conditions de l'offre d'achat jointe en annexe à la recommandation et à intervenir entre la compagnie de **CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE** (ci-après « CP ») et la Société de transport de Montréal (ci-après « STM ») pour l'acquisition de parties de terrain en tréfonds des lots 4 145 192 et 4 605 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, étant des terrains non construits dans l'Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Ville de Montréal, identifiées comme les parcelles numéros 1, 2 et 3 sur les plans de l'arpenteur-géomètre et totalisant cent quatre-vingt-un (181,0) mètres carrés, pour un montant de **21 138,99 \$** plus les taxes applicables de **3 165,56 \$**;
- 2° d'autoriser la signature de l'acte de vente à intervenir entre CP et la STM lequel sera rédigé selon les paramètres de l'offre d'achat;
- 3° d'autoriser les signataires de la STM à apporter ou consentir toute modification à l'offre d'achat et l'acte de vente non incompatible avec les présentes afin de donner pleinement effet à la recommandation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **24 304,55 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	370101
Règlement d'emprunt	R-163

CA-2017-246 APPROUVER UNE ENTENTE DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DU PROJET
VENDÔME
STM-07 10 31

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser les termes et conditions de l'Entente de construction entre le **RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN** (ci-après « RTM »), le **CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL** (ci-après le « CUSM »), la **FONDATION DE L'HÔPITAL ROYAL-VICTORIA** (ci-après la « Fondation ») et la Société de transport de Montréal (ci-après « STM ») pour la construction d'un second édicule à la station de métro Vendôme et d'un lien piétonnier entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et le CUSM, le tout selon les paramètres du projet d'entente joint en annexe à la recommandation;
- 2° d'autoriser un montant maximum de **1 185 000,00 \$**, toutes taxes comprises, pour le paiement au CUSM et au RTM des coûts relatifs aux travaux, tels que détaillés à l'article 3.1 de l'Entente de construction;
- 3° d'autoriser la signature de tout document par le signataire autorisé de la STM, jugé nécessaire afin de donner plein effet à la recommandation;
- 4° d'autoriser toutes modifications au projet d'entente non incompatible avec la recommandation;

le tout pour un montant total pour la Société de **1 185 000,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	370101
Règlement d'emprunt	R-163

CA-2017-247 APPROUVER L'ACQUISITION D'UN TERRAIN DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL ROYAL-VICTORIA ET LE CENTRE UNIVERSITAIRE MCGILL DANS LE CADRE DU PROJET VENDÔME
STM-07 10 31-A02

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser les termes et conditions de l'Entente d'acquisition à intervenir entre la **FONDATION DE L'HÔPITAL ROYAL-VICTORIA** (ci-après la « Fondation »), le **CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL** et la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM ») pour l'acquisition, sans frais, de parties en tréfonds et hors sol du lot 4 139 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, connu sous l'adresse du 5100 boulevard de Maisonneuve Ouest, identifiées aux plans joints en annexe à la recommandation avec l'Entente d'acquisition;
- 2° d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir entre la Fondation et la STM, lequel sera rédigé selon les paramètres de l'Entente d'acquisition;
- 3° d'autoriser les signataires de la STM à apporter ou consentir toute modification à l'Entente d'acquisition, à l'acte de cession qui en découlera et à tout document connexe non incompatible avec les présentes afin de donner pleinement effet à la recommandation.

CA-2017-248 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE AGENCE DE COMMUNICATIONS
STM-5780-05-17-25

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction de chacun des critères ci-après énumérés qui feront l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres public intitulé : **SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE AGENCE DE COMMUNICATION** :

➤ Compréhension du mandat	15 points
➤ Compétence et expérience de l'entreprise	22 points
➤ Compétence et expérience de l'équipe	20 points
➤ Analyses de la situation	23 points
➤ Solutions proposées	20 points
TOTAL :	100 points

- 2° de fixer à 50 le facteur qui s'additionne au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final.

CA-2017-249 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE D'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE ET FINANCIÈRE
STM-5828-06-17-36

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction de chacun des critères ci-après énumérés qui feront l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres sur invitation intitulé : **SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE D'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE ET FINANCIÈRE** :

➤ Compréhension du mandat	10 points
➤ Expertise de la firme	30 points
➤ Expérience et expertise de l'équipe proposée	30 points
➤ Méthodologie proposée pour la réalisation du mandat	30 points
TOTAL :	100 points

- 2° de fixer à 50 le facteur qui s'additionne au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final.

CA-2017-250 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRANSPORT
STM-5829-06-17-10

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)*, le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, dont chacun des critères ci-après énumérés fera l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres, lequel système sera intégré aux documents des appels d'offres pour les **SERVICES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRANSPORT** :

➤ Expérience et expertise de la firme	15 points
➤ Compréhension du mandat et organisation de la firme	10 points
➤ Expérience et expertise du directeur de projet et sa relève	20 points
➤ Expérience et expertise de l'équipe de projet	30 points
➤ Approche, méthode de travail et échéancier	25 points
TOTAL :	100 points

- 2° de fixer à 50 le facteur qui s'additionne au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final.

CA-2017-251 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 18 h 20.


Les résolutions CA-2017-202 à CA-2017-251 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN SOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 5 JUILLET 2017 À 17 h 30

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
M. Gilbert Bauer	<ol style="list-style-type: none">1. Monsieur désire savoir si la nouvelle application <i>Itinerum</i> est appelée à se généraliser.2. Il s'inquiète de l'autonomie réduite des bus électriques. De plus, il considère qu'il serait opportun de maintenir à terme un certain nombre de bus diesel en activité pour faire face à d'éventuelles pannes majeures d'alimentation électrique.
Le président	<ol style="list-style-type: none">1. Il s'agit d'une cueillette de données qui vise à mieux connaître les habitudes de déplacements des usagers pendant l'été. Le tout se fait sur une base volontaire de la part des participants. Les résultats de cette étude permettent de travailler à l'amélioration et au développement des offres de services. Le tout se fait pendant une période déterminée, l'application est par la suite désactivée.2. À ce stade-ci, les bus électriques sont à l'essai afin d'évaluer la technologie dans les opérations : l'impact, le temps de recharge et l'autonomie réelle dans toutes les conditions routières et météorologiques. Sur le terrain, ces bus fonctionnent grâce à des pantographes à recharge rapide. Ces études permettront de choisir la meilleure technologie en fonction de notre réseau.
<hr/>	
<u>QUESTION 2</u>	
M. Maurice Demers	<ol style="list-style-type: none">1. Monsieur applaudit l'arrivée de bus électriques dans la flotte de la STM, mais trouve leur autonomie très courte. Selon lui, il faudrait les équiper d'éoliennes pour récupérer une partie de l'énergie de la traînée.2. Il faudrait prévoir l'installation d'un panneau d'arrêt pliant sur la rue Viger, entre la sortie du Palais des congrès et l'entrée du Complexe Guy-Favreau, lors de congestion de la circulation.
Le président	<ol style="list-style-type: none">1. L'autonomie de 25 kms est déterminée en fonction des 2 bornes de recharge. Avec une recharge à chaque borne, on peut considérer que l'autobus a une autonomie illimitée.2. Monsieur est invité à s'adresser à l'arrondissement Ville-Marie car cette requête est de la responsabilité de l'administration municipale.
<hr/>	
<u>QUESTION 3</u>	
Mme Catherine Pilon OMHM	<p>Madame est organisatrice communautaire et accompagne un groupe de personnes âgées de Côte-St-Paul pour faire part des problèmes de transport et d'accessibilité dans ce secteur, notamment à cause du projet Turcot. Les personnes âgées se retrouvent isolées sans possibilité de se déplacer dans leur milieu.</p> <p>Pour pallier cette situation, il serait peut-être envisageable d'implanter des lignes de taxi collectif dans ce secteur comme mesure alternative.</p>
Le président	Monsieur Michel Tremblay, directeur Planification et développement du réseau, fera un suivi auprès de cette intervenante.

QUESTION 4

M. Ennslyne Duvivier

1. Monsieur regrette que la Gare d'autocars qui faisait le lien pour les personnes arrivant de Québec et se dirigeant vers l'aéroport de Montréal, n'existe plus.

Les négociations en cours avec l'ARTM, pourraient-elles éventuellement inclure un retour de la Gare d'autocars à son emplacement initial.

2. Quel est le bilan du projet pilote de la ligne 121, Embarquement par toutes les portes.

Le président

1. Le déménagement de la Gare d'autocars a été fait l'an dernier pour plusieurs raisons, notamment pour faciliter la vie aux voyageurs qui devaient transiter par l'ancien terminus d'autobus, lieu vétuste et peu attrayant. À l'heure actuelle, les personnes désirant rejoindre la gare, doivent gagner l'extérieur et se rendre jusqu'au nouvel emplacement de la gare, maintenant située au coin de la rue Ste-Catherine et du boulevard Maisonneuve. Un projet est actuellement en élaboration qui permettra à l'avenir aux usagers de prendre la 747 directement à la sortie du métro. À ce jour, aucun retour à la Gare d'autocars n'est prévu.
2. Les résultats sont éloquentes, c'est un grand succès. Le projet se poursuit sur Pie IX, et depuis le 19 juin dernier, tous les autobus articulés rejoignant les stations de métro permettent l'embarquement par toutes les portes. Les usagers apprécient beaucoup, l'embarquement est plus rapide et on constate une meilleure répartition de la charge à l'intérieur du bus.

QUESTION 5

M. Edward Hudson

La voie libre

Monsieur demande si les employés sont bien au fait du code réglementant l'embarquement des vélos dans les voitures de métro. En tant que porte-parole de l'organisme La voie libre, il rapporte que, selon certains témoignages d'incidents, l'application des règles n'est pas faite de façon cohérente. Les cyclistes peuvent-ils espérer bénéficier du même traitement pour tous.

Le directeur général

Le règlement est bien précis et son application doit être faite de façon uniforme. Le commentaire est pris en note et des rappels auprès des différents intervenants de l'ensemble du réseau du métro seront faits.
